

DELIBERATION N°CS-2021/07

OBJET : Affectation du résultat 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Métropole de Lyon – 20 rue du Lac à Lyon 3ème, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, N. DEHAN, D. GEREZ, A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : D. AUDIFFREN, O. BAREILLE, S. BOUKACEM, A. BROTTET, F. FORT, A. GALLIANO, J-Y. GARABED, F. GROULT, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, J-C. KOHLHAAS, G. MARCELLIN, F. PASTRE, L. PROTON, M. RANTONNET, J-M. THIMONIER et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Olivier BAREILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 24 / Voix : 73).

Convocation en date du : 24 mars 2021.

Nature de l'acte Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.).

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte administratif 2020, en l'absence de déficit d'investissement, d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement, soit 932 396,95€, à la ligne R002.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 19 mars 2021,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 73 voix pour :

ARTICLE UNIQUE : D'AFFECTER le résultat de fonctionnement 2020, soit 932 396,95€, à la ligne R002

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 19/04/21
et de la publication le 19/04/21

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

